

Salon International de l'Agriculture 2012

"Les premiers résultats pour l'outre-mer français du recensement agricole 2010"



Contacts presse :

ODEADOM

Stéphane JORET : 01 41 63 19 78 ou 06 79 95 29 66, stephane.joret@odeadom.fr
Martine DUMORTIER : 01 41 63 19 79, martine.dumortier@odeadom.fr

POPSPIRIT / Agence de relations presse de l'ODEADOM sur le SIA
Isabelle VERHNES : 01 42 93 44 56 ou 06 61 32 27 08, isabelle@pop-spirit.com

1. Présentation de l'ODEADOM	3
1.1 Son rôle	3
1.2 Son organisation	3
1.3 Des compétences régionales et multisectorielles	4
1.4 Des interventions communautaires et nationales	5
2. Les premiers résultats pour l'outre-mer français du recensement agricole 2010	7
2.1 La surface agricole utile, le nombre et la taille des exploitations	8
2.2 L'emploi agricole	10
2.3 Les orientations technico-économiques principales des exploitations	13
3. La communication avec le public au SIA 2012	17
3.1 Les animations	17
3.2 La communication média	18
4. Les chiffres clés	19
4.1 Statut administratif français et européen	19
4.2 Données générales relatives à l'économie agricole des départements et collectivités d'outre-mer	19
4.3 Les principales productions agricoles par collectivité	21

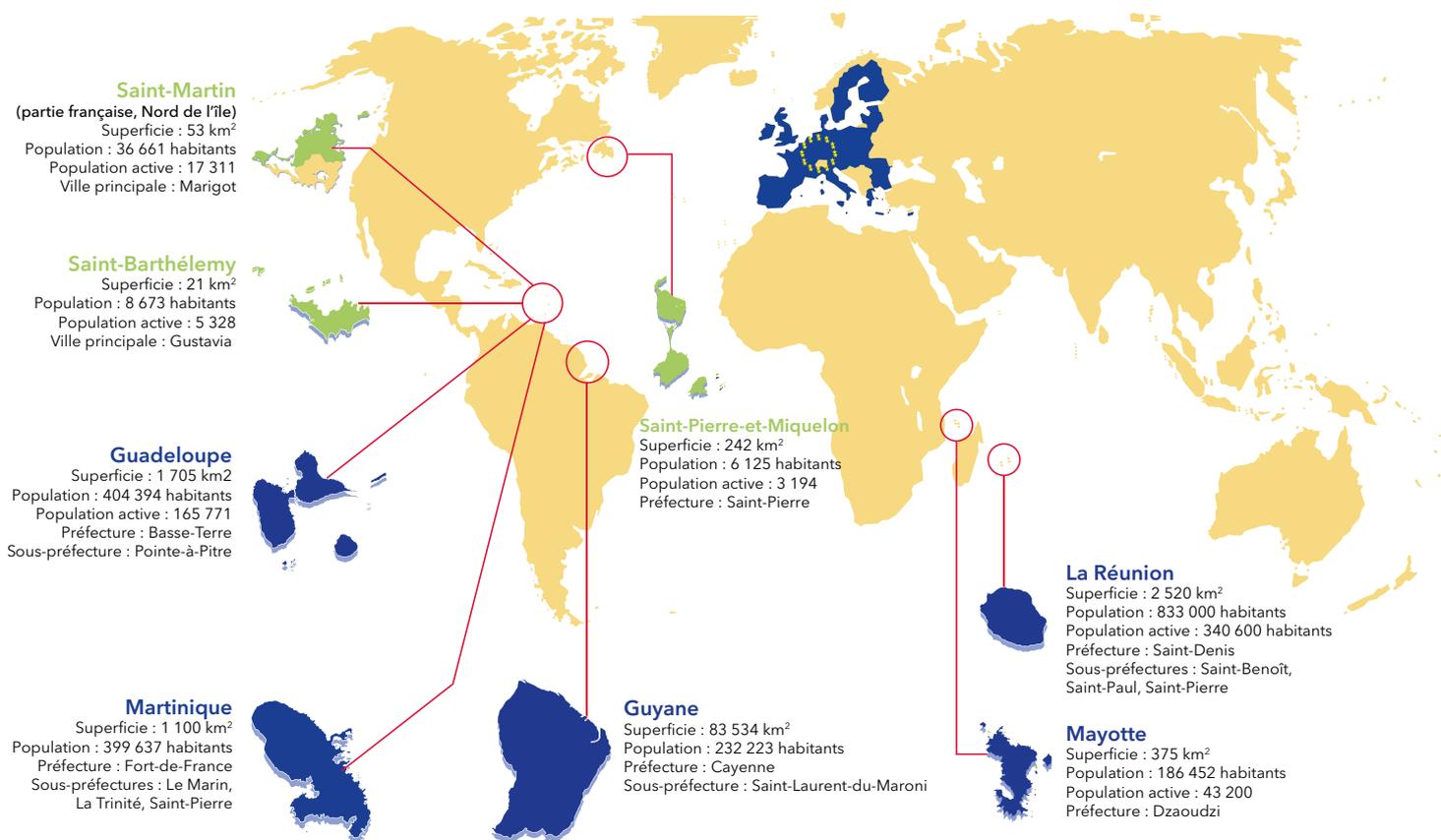
1.1. Son rôle

L'ODEADOM, Office de Développement de l'Économie Agricole D'Outre-Mer, créé historiquement en mai 1984, œuvre depuis le 1^{er} avril 2009 au développement durable de l'économie agricole :

- ❖ des départements d'outre-mer : **Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte** et **La Réunion** ;
- ❖ et de **trois collectivités d'outre-mer** : **Saint-Barthélemy, la partie française de Saint-Martin** et **Saint-Pierre-et-Miquelon**.

L'Office assure **la gestion et le paiement** des aides communautaires et/ou nationales destinées à ces départements et collectivités.

L'ODEADOM est un **établissement public administratif (ÉPA)**, placé sous la tutelle du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et du ministère chargé de l'outre-mer.



1.2. Son organisation

L'ODEADOM dispose d'un **budget de fonctionnement de 4 M€**. 39 personnes travaillent au siège montreuillois de l'établissement.

L'Office est doté d'un **Conseil d'administration** qui est notamment chargé de délibérer et donner un avis sur les projets de décisions de la directrice concernant les règles relatives aux dépenses d'intervention économique financées sur crédits non communautaires et de suivre le développement de l'économie agricole des départements et collectivités d'outre-mer.

L'Office dispose de **quatre comités sectoriels de concertation**, un par filière ou groupe de filières agricoles (banane, canne à sucre, filières animales et filières végétales de « diversification »). Ces comités ne sont pas des instances décisionnelles mais sont destinés à favoriser les échanges d'information et d'expérience, à organiser des synergies entre les professionnels des départements concernés par chaque filière et à formuler au Conseil d'administration de l'Office des propositions d'orientation et de développement des filières.

1.3. Des compétences régionales et multisectorielles

Lieu d'échanges et de réflexion sur les filières agricoles et agroalimentaires, l'ODEADOM a également pour mission de favoriser la concertation entre les professionnels et l'administration. L'Office offre un lieu de discussion permettant de confronter les expériences des acteurs du monde agricole ultramarin au niveau régional et d'adapter les soutiens communautaires et nationaux aux contextes technique, commercial et économique des productions locales.

Les actions soutenues par l'Office s'inscrivent principalement dans le cadre de **programmes sectoriels pluriannuels** (de 3 à 5 ans) élaborés par les professionnels locaux, le cas échéant avec l'appui des services déconcentrés de l'État (Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt). Les programmes sectoriels tiennent compte de l'analyse de la situation existante, fixent les objectifs à atteindre et les moyens mis ou à mettre en œuvre, tant par les professionnels eux-mêmes que par l'Office ou les autres bailleurs de fond (principalement, FEAGA, FEADER, Régions et Départements).

L'ODEADOM intervient pour **l'ensemble des filières agricoles**, dont les principales sont **la banane et la canne à sucre**. Il favorise le **développement de productions de diversification** destinées principalement à satisfaire les besoins du marché local. Certains produits, à l'exemple des melons, des ananas (ananas Victoria de La Réunion), des litchis et des fleurs tropicales, trouvent également leurs débouchés sur les marchés extérieurs, principalement au sein de l'Union européenne.



1.4. Des interventions communautaires et nationales

1.4.1 Interventions communautaires

1.4.1.1. Nature des interventions

Les interventions de l'ODEADOM sont les suivantes :

- ❖ la mise en œuvre du programme **POSEI France** doté, pour l'exercice FEAGA¹ 2012, d'un **budget de 278,41 M€** décomposé comme suit :

	En millions d'euros	Organisme payeur
Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)	20,70	ODEADOM
Mesures en faveur des productions agricoles (MFPA) dont :	256,06	
- Primes animales	12,66	ASP ²
- Structuration de l'élevage	19,70	ODEADOM
- Importations d'animaux vivants	0,84	ODEADOM
- Filière banane	129,10	ODEADOM
- Filière canne-sucre-rhum	74,90	ODEADOM
- Diversification des productions végétales	13,45	ODEADOM
- Céréales et oléoprotéagineux	5,41	ODEADOM
Réseaux de références et assistance technique	1,65	ODEADOM
TOTAL	278,41	

- ❖ la gestion des programmes de promotion communautaire du **symbole graphique des régions ultra périphériques** de l'Union européenne ;



- ❖ le suivi de l'évolution du marché de la banane au niveau européen et notamment français.

1.4.1.2. Aides payées par exercice FEAGA de 2008 à 2011

Montants versés en millions d'euros

	2008	2009	2010	2011
Promotion du logo RUP	0,4	1,8	2,0	1,9
POSEI				
RSA	20,5	19,9	21,6	19,4
Animal	19,9	20,5	20,5	20,3
Banane ³	129,1	129,1	129,1	129,1
Végétal hors banane	28,9	28,0	87,6	87,4
Réseaux de références et Assistance technique	1,1	1,4	1,1	1,3
TOTAL	199,9	200,7	261,9	259,3

1. Du 16 octobre de l'année N-1 au 15 octobre de l'année N.

2. Agence de services et de paiement.

3. En 2007, la filière banane a été intégrée dans le programme POSEI France.

1.4.2. Interventions nationales

1.4.2.1. Nature des interventions

Avec **6,1 M€ de crédits nationaux dits traditionnels**, l'ODEADOM met en œuvre les interventions suivantes :

- ❖ le soutien d'actions relevant de **programmes sectoriels pluriannuels** permettant principalement des investissements dans les exploitations agricoles et les industries de transformation, ainsi que l'encadrement en faveur des organisations de producteurs et la recherche et l'expérimentation ;
- ❖ l'organisation d'actions de **promotion** de produits ultramarins de qualité issus de l'agriculture pour favoriser leur mise en marché ;
- ❖ la conduite **d'études** de filières et de **missions d'évaluation et d'expertise** afin de faciliter des prises de décisions stratégiques concernant l'avenir de ces filières.

En ce qui concerne les départements d'outre-mer, les aides nationales versées par l'ODEADOM peuvent constituer la contrepartie nationale nécessaire à la levée des financements communautaires versés au titre du « Développement rural » (FEADER - 2^e pilier de la PAC).

Les autres aides nationales versées par l'Office, aux départements d'outre-mer, relèvent d'une aide d'État notifiée et d'autre part de sept aides d'État exemptées de notification aux services de la Commission européenne.

Par ailleurs, le **Conseil interministériel de l'outre-mer (CIOM)** du 6 novembre 2009 a décidé de l'affectation d'un **budget national annuel complémentaire de 40 M€** en faveur des filières de diversification animale et végétale et du développement endogène qui permet d'abonder les fonds communautaires destinés à ces filières dans le cadre du programme POSEI France. Ces crédits, dont le périmètre géographique d'utilisation a été élargi aux collectivités d'outre-mer⁴, peuvent également être engagés en dehors de l'abondement du programme POSEI, en appui aux actions soutenues par l'Office en faveur du développement endogène.

1.4.2.2. Aides payées entre 2008 et 2011

Montants versés en millions d'euros

	2008	2009	2010	2011
Encadrement	2,05	2,15	2,2	2,14
Élevage	0,29	0,21	0,36	0,61
Investissements	1,8	0,74	1,71	1,82
Recherche, développement et expérimentation	0,21	0,16	0,57	1,01
Assistance technique	1,31	0,35	0,46	0,71
Production de produits agricoles de qualité	0,06	0,24	-	0,01
Divers dispositifs sur fonds CIOM (AML, de minimis, ...)	-	-	1,35	1,17
Autres interventions dont contrepartie nationale programme de promotion du logo RUP	0,41	0,82	1	0,68
Complément national au Programme POSEI	-	-	0,1	6,36
TOTAL	6,13	4,67	7,74	14,51

Répartition des versements entre crédits traditionnels et crédits CIOM (millions d'euros)

	2010	2011
Crédits traditionnels	6,09	5,58
Crédits CIOM	1,65	8,94
TOTAL	7,74	14,51

2. Les premiers résultats pour l'outre-mer français du recensement agricole 2010

L'ODEADOM, en partenariat avec le service de la statistique et de la prospective du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire présente les premiers résultats du recensement agricole 2010 pour l'outre-mer français.

recensement agricole 2010

Le recensement agricole s'effectue environ tous les 10 ans. C'est l'une des plus importantes opérations statistiques du ministère chargé de l'agriculture. Il permet d'obtenir une photographie précise et actualisée de l'agriculture, afin de mieux connaître la situation du secteur agricole et de mesurer ses évolutions. Toutes les exploitations agricoles situées en métropole, dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont concernées.

La collecte des informations sur le terrain est réalisée par des enquêteurs, recrutés et formés spécialement pour l'opération, qui rendent visite aux exploitants agricoles et renseignent, avec eux, le questionnaire du recensement agricole. Ces informations sont complétées par des sources administratives afin d'alléger les questionnaires auprès des enquêtés. La confidentialité des données individuelles recueillies dans le cadre du recensement agricole est assurée par la loi du 7 juin 1951 sur le secret statistique.

Le recensement agricole 2010 a été conduit entre octobre 2010 et avril 2011. Les informations qui suivent traduisent les premiers résultats relatifs au recensement agricole 2010 dans les départements et collectivités d'outre-mer : une agriculture ultramarine inscrite dans une dynamique de professionnalisation...

Définitions :

Exploitation agricole (hors Mayotte) : unité économique participant à la production agricole et remplissant 3 critères :

- avoir une activité agricole de production ou de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre ou dépasser un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux (ex. : 1 ha de SAU, 1 vache,...) ;
- avoir une gestion courante indépendante.

Exploitation ou ménage agricole (Mayotte) : concernant Mayotte, devenu département d'outre-mer (DOM) le 31 mars 2011, les méthodes d'enquête ont été adaptées au contexte local et notamment au concept de l'exploitation agricole dont la définition nationale était trop restrictive pour Mayotte où l'activité agricole est pratiquée par de nombreux ménages en vue de satisfaire les besoins alimentaires familiaux. Par conséquent, y est considérée comme activité agricole, toute parcelle mise en culture et tout type d'élevage (sans notion de seuil, contrairement aux autres territoires couverts par le recensement agricole 2010).

Les données relatives à la Guadeloupe, présentées ci-après, incluent celles de Saint-Barthélemy et de la partie française de Saint-Martin.

2.1. La surface agricole utile, le nombre et la taille des exploitations

2.1.1. La pression foncière s'accroît aux Antilles

Si la surface agricole utile (SAU) en Guyane, sous l'impact du développement de l'activité vivrière a progressé de 8 % entre 2000 et 2010, celle de La Réunion s'est relativement stabilisée (- 2 %) et celle des Antilles a fortement régressé (- 24 % en Guadeloupe et - 22 % en Martinique). L'urbanisation ne constitue pas l'unique facteur de disparition des terres agricoles. La déprise agricole en serait également le moteur.

	SAU (hectares)	Évolution 2010/2000
Guadeloupe	31 768	- 24 %
Guyane	25 133	8 %
Martinique	24 975	- 22 %
La Réunion	42 810	- 2 %
Mayotte	7 100	N.D.
France métropolitaine	26 961 000	- 3 %



2.1.2. La taille moyenne des exploitations augmente, sauf en Guyane

Aux Antilles et à La Réunion, ce mouvement s'accompagne d'une concentration des terres exploitées aux dépens des plus petites unités de production.

En Guyane, le fort développement de l'agriculture vivrière sous forme de petites exploitations de polyculture, se traduit par une baisse de la taille moyenne des exploitations.

	Surface moyenne par exploitation (hectares)	Évolution 2010/2000
Guadeloupe	4	17 %
Guyane	4,2	- 4 %
Martinique	7,6	89 %
La Réunion	5,6	19 %
Mayotte	0,45	N.D.
France métropolitaine *	55	31 %



* Les moyennes et grandes exploitations utilisent 93 % de la SAU métropolitaine avec une moyenne de 80 ha par exploitation (+ 22 %).

2.1.3. Le nombre d'exploitations est en baisse partout, sauf en Guyane

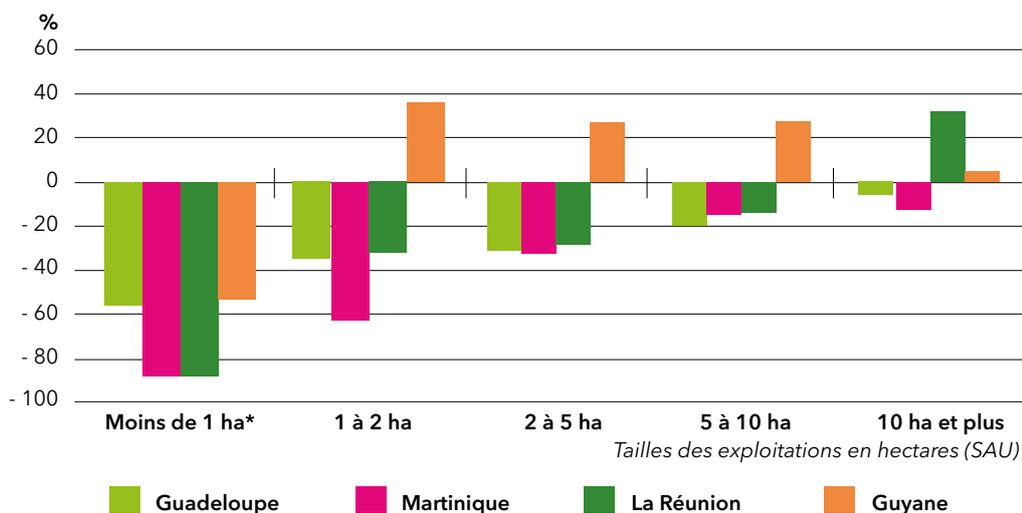
	Nombre d'exploitations	Évolution 2010/2000
Guadeloupe	7 852	- 35 %
Guyane	5 983	13 %
Martinique	3 307	- 59 %
La Réunion	7 623	- 18 %
Mayotte	15 700	N.D.
France métropolitaine *	490 000	- 26 %

* dont 312 moyennes et grandes exploitations (- 19 %)



En Guyane, l'accroissement du nombre des exploitations correspond également au développement de l'agriculture vivrière, concentrée à l'intérieur du département et le long des fleuves Maroni et Oyapock, conjointement à la croissance démographique.

Evolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010



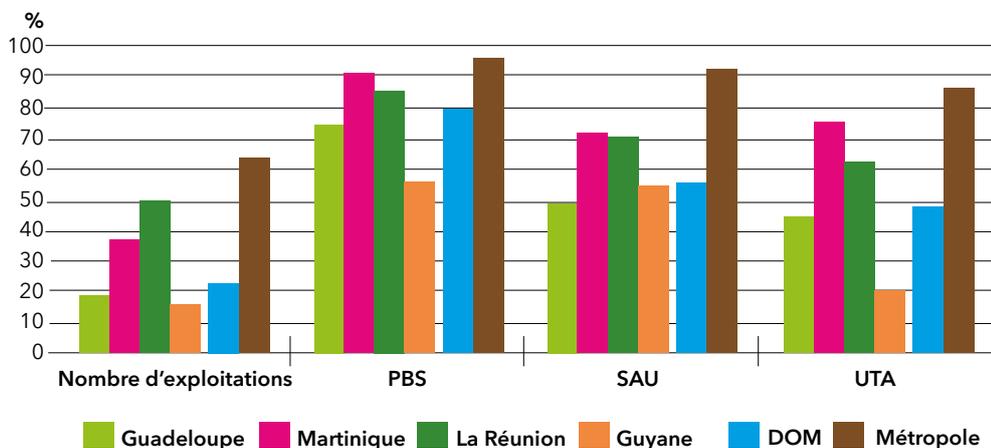
*Y compris les exploitations sans SAU

Concernant Mayotte, le premier recensement agricole dénombre 15 700 ménages agricoles.

2.1.4. Le potentiel économique se concentre dans les moyennes et grandes exploitations, mais les petites exploitations sont encore nombreuses dans certains DOM

Aux Antilles et à La Réunion, les moyennes et grandes exploitations⁵ concentrent un peu moins des 9/10^e du potentiel économique global de l'ensemble des exploitations de ces départements ; elles mettent en valeur les 2/3 des surfaces cultivées et occupent les 3/5^e de la force de travail. Cependant, en Guadeloupe, la part de ces moyennes et grandes exploitations est plus modeste (19 % du nombre des exploitations) qu'à La Réunion (50 %) ou qu'en Martinique (37 %).

Part des moyennes et grandes exploitations



PBS : production brute standard - SAU : surface agricole utilisée - UTA : unité de travail annuel

En Guyane, l'importance tant numérique qu'économique des moyennes et grandes exploitations est plus faible : 16 % des exploitations occupant 20 % de la main-d'œuvre sur la moitié de la superficie cultivée pour une production brute standard⁶ dégagée légèrement supérieure à la moitié de la PBS totale du département.

À Mayotte, l'agriculture est caractérisée par une forte proportion de très petites exploitations. En outre, seuls 23 % des agriculteurs possèdent un titre de propriété pour leurs parcelles. Les 77 % restants cultivent des terres sur la base d'un simple accord oral.

5. Moyennes et grandes exploitations : exploitations dont la production brute standard (PBS) est supérieure ou égale à 25 000 €.

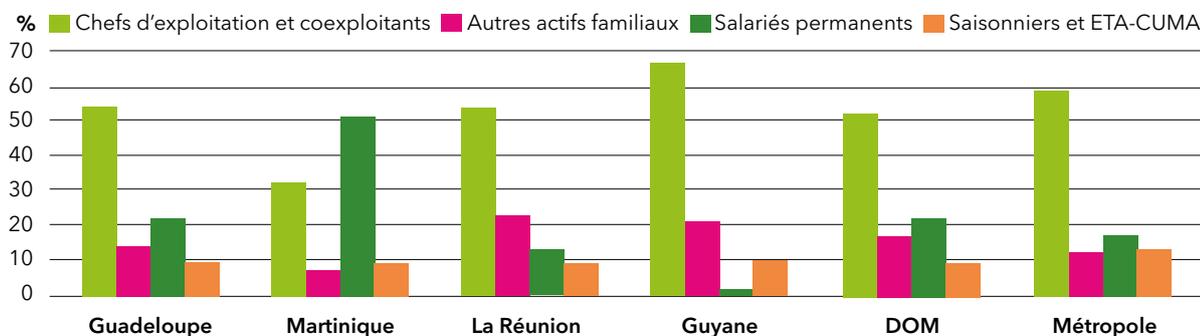
6. PBS : la production brute standard décrit un potentiel de production des exploitations ; elle est calculée à partir des surfaces agricoles et des cheptels, valorisés selon des coefficients résultant des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009.

2.2. L'emploi agricole

2.2.1. Des emplois agricoles surtout familiaux, sauf en Martinique

La main d'œuvre agricole permanente, en Martinique, est caractérisée par une proportion plus élevée de salariés par rapport à l'ensemble des autres régions (1 emploi à temps plein sur 2). En outre, la filière banane et fruits occupe 57 % des UTA⁷.

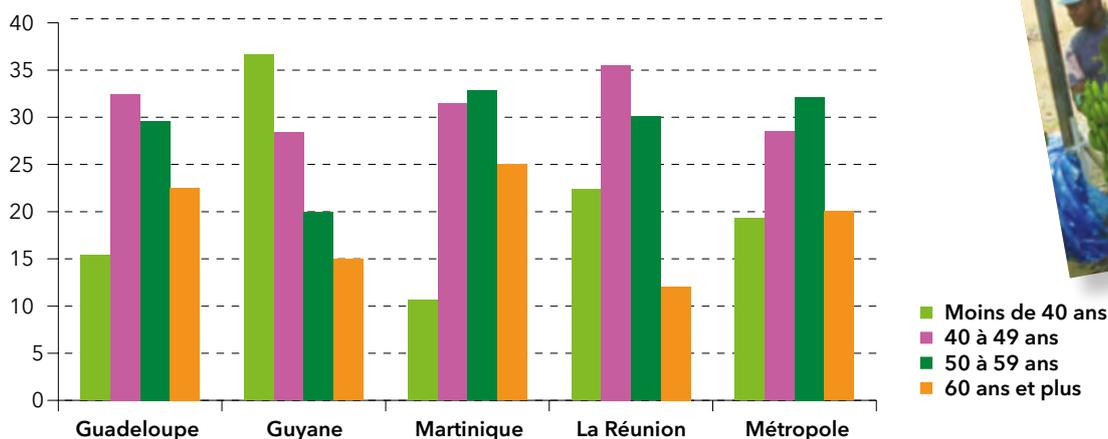
Main-d'œuvre en UTA, part en %



À Mayotte, les exploitations ou ménages agricoles regroupent le tiers de la population mahoraise. 91 % de l'activité agricole est réalisée par les chefs d'exploitation et leurs conjoints.

2.2.2. Moins d'exploitants de moins de 40 ans, surtout en Martinique

Chefs d'exploitation et coexploitants par classe d'âge en 2010 (en %)



Globalement, entre 2000 et 2010, la part des chefs d'exploitation et coexploitants de moins de 40 ans diminue dans les mêmes proportions dans les départements d'outre-mer historiques qu'en métropole. C'est en Martinique que cette part est la plus faible (11 %), contre 37 % en Guyane et 19 % en métropole.

À Mayotte, la population agricole est jeune, à l'image de la population mahoraise ; 53 % de la population agricole a moins de 25 ans.



7. UTA : Unité de travail annuel. Cette unité permet de cumuler les différents temps de travail. Elle correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

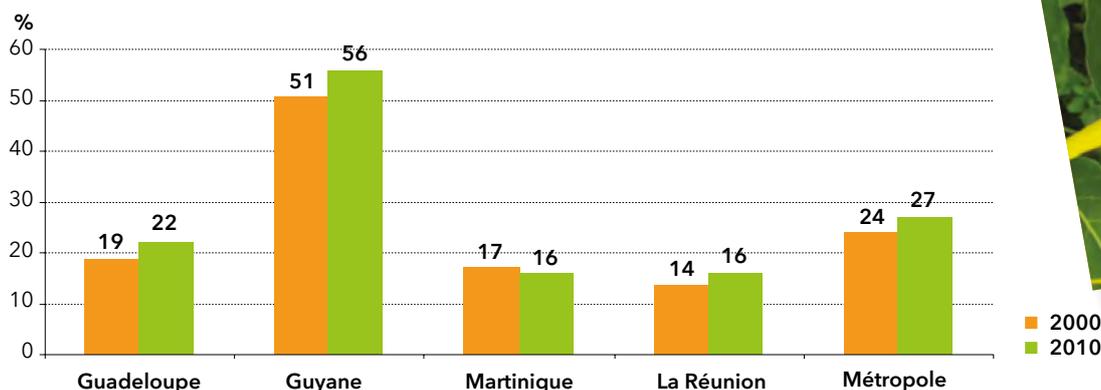
2.2.3. Une féminisation en marche : 1 exploitant sur 2 est une femme en Guyane et à Mayotte

En Guyane, sur 10 actifs agricoles, 6 sont des femmes et parmi elles, 4 sont chefs d'exploitation. L'analyse par zone géographique montre une forte concentration des femmes chefs d'exploitation sur l'Ouest guyanais : 9 femmes chefs d'exploitation sur 10 exercent leur activité dans les exploitations agricoles de l'Ouest guyanais.

À Mayotte également, plus d'un chef d'exploitation sur 2 est une femme (52 %).

Dans les autres départements d'outre-mer, la part des femmes chefs d'exploitation ou coexploitantes est plus faible qu'en métropole.

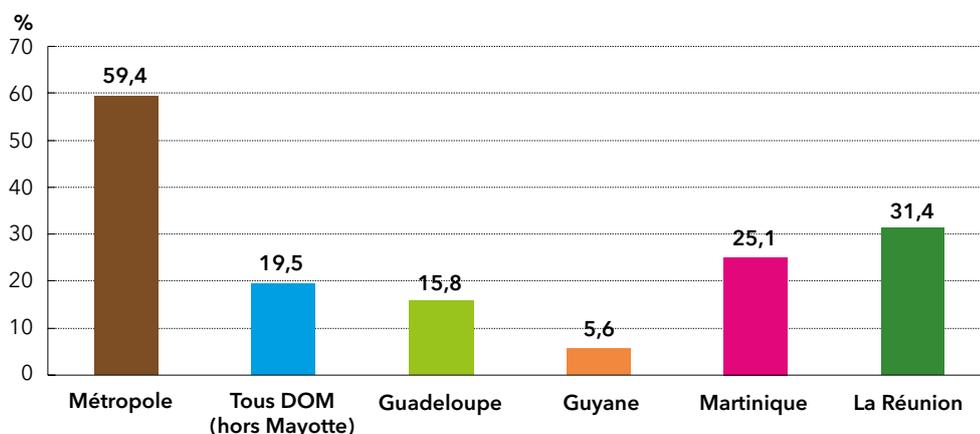
Part des femmes chefs d'exploitation et coexploitantes en 2000 et 2010



2.2.4. 1 exploitant des DOM (hors Mayotte) sur 5 a suivi une formation agricole

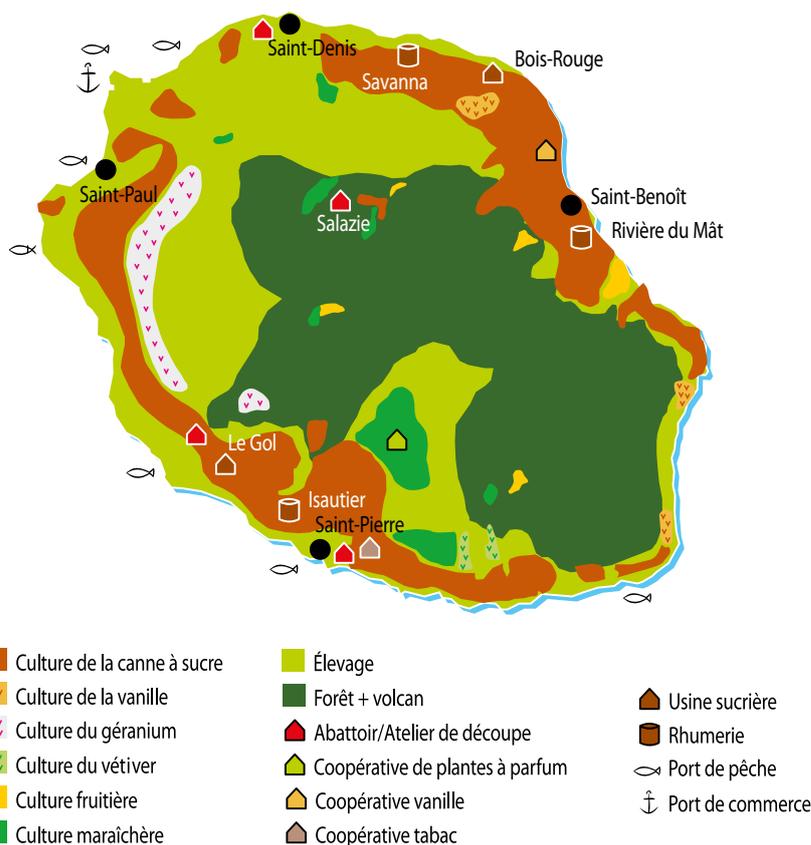
Le niveau de formation des exploitants ultramarins progresse, mais l'écart reste important avec la métropole.

Part des chefs d'exploitation et coexploitants ayant suivi une formation agricole



Focus sur La Réunion

À La Réunion, 21 % des chefs d'exploitation et coexploitants ont au moins le niveau IV (baccalauréat, brevet de technicien agricole ou brevet professionnel), alors que cette proportion atteint 40 % pour les agriculteurs de métropole et se limite à 15 % pour les autres DOM. En comparant les jeunes chefs d'exploitation de moins de 40 ans, cet écart est similaire ; 45 % ont au moins un des diplômes précités à La Réunion, contre 76 % en métropole.



Les agriculteurs réunionnais sont moins formés que la moyenne de la population du département. En outre, les femmes chefs d'exploitation y disposent en général d'un niveau de formation plus élevé que leurs homologues masculins.

Parmi les chefs d'exploitation ayant au moins le niveau IV, la moitié environ a suivi une formation agricole, l'autre moitié une formation non agricole.

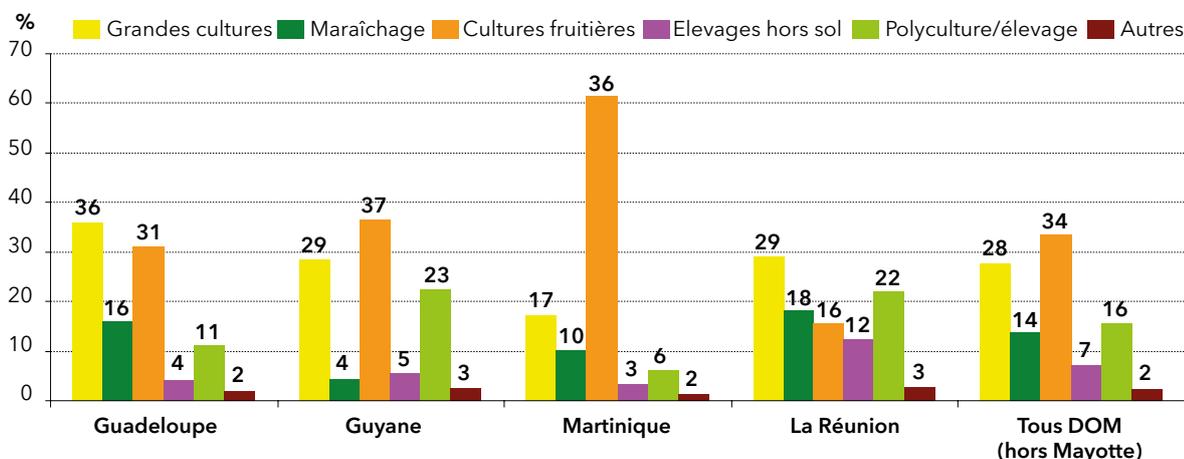
Le niveau de formation agricole varie selon les principales orientations technico-économiques des exploitations. Les chefs d'exploitation maraîchères ou fruitières sont les moins formés en termes de niveau de formation agricole. À l'opposé, les exploitations spécialisées en viande, lait ou en productions animales hors sol sont dirigées par des chefs d'exploitation mieux qualifiés. En outre, la formation continue agricole, qui concerne un peu plus d'un exploitant sur 10, est plus forte dans les exploitations orientées vers le maraîchage et la polyculture élevage.

L'enseignement agricole et les politiques publiques d'incitation à l'acquisition de la capacité professionnelle agricole, notamment dans le cadre de l'installation de jeunes agriculteurs, ont contribué à l'augmentation du niveau de compétences des agriculteurs et à l'augmentation de la compétitivité de l'agriculture.

2.3. Les orientations technico-économiques principales des exploitations

2.3.1. Une économie agricole dominée par la banane et la canne à sucre aux Antilles et à La Réunion et par les cultures vivrières et fruitières en Guyane et à Mayotte.

Part de la Production Brute Standard (PBS)⁸ en 2010



Les cultures traditionnelles d'exportation dominent toujours l'économie agricole des Antilles et de La Réunion : la banane (classée dans les « cultures fruitières ») en Guadeloupe et en Martinique et la canne à sucre (classée dans les « grandes cultures ») en Guadeloupe et à La Réunion. Cependant, le développement des autres filières se poursuit, avec le soutien des politiques publiques en faveur des productions de diversification et du développement endogène. Dans ces 3 DOM, le maraîchage et les légumes frais de plein champ maintiennent ou renforcent légèrement leur poids économique.

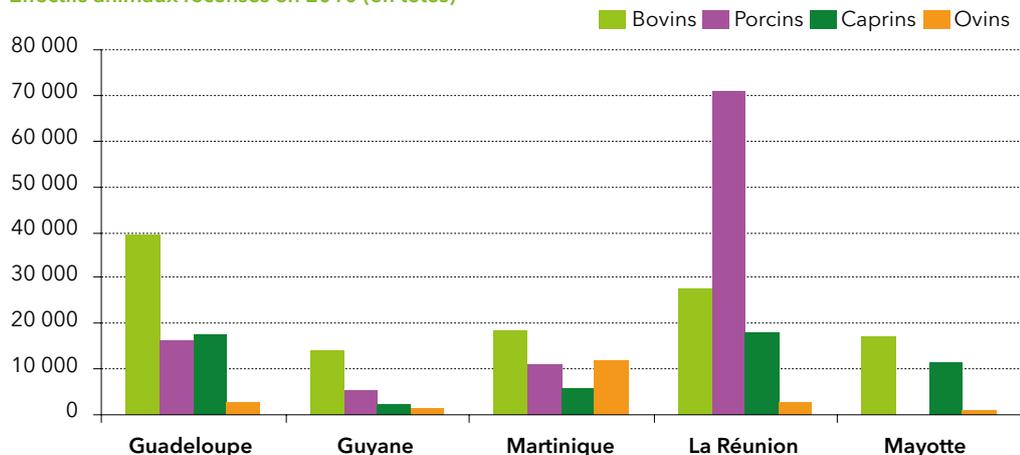
En Guyane, les « grandes cultures » sont surtout caractérisées par la production de tubercules en zone intérieure du département. Sur la zone littorale, les fruits constituent l'orientation dominante des exploitations.

À Mayotte, les cultures vivrières (92 % des surfaces cultivées) et fruitières dominent mais le maraîchage et l'élevage se développent. Un système traditionnel de cultures associées (pratiquées sur 84 % des surfaces) permet aux agriculteurs mahorais de valoriser au mieux les surfaces disponibles et de s'assurer des productions régulières échelonnées au cours de l'année.

2.3.2. Les productions animales spécialisées concernent peu d'exploitations et pèsent peu dans l'économie globale.

Le nombre d'élevages et les effectifs en animaux sont globalement en baisse dans les DOM.

Effectifs animaux recensés en 2010 (en têtes)



Les effectifs des bovins ont diminué en Guadeloupe (- 40 %) et en Martinique (- 35 %) entre les recensements de 2000 et de 2010 ; ils sont stables à La Réunion (+ 2 %) et en forte progression en Guyane (+ 48 %).



8. PBS : La production brute standard décrit un potentiel de production des exploitations ; elle est calculée à partir des surfaces agricoles et des cheptels, valorisés selon des coefficients résultant des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009.

Quant aux porcins, leurs effectifs ont diminué dans l'ensemble des DOM, mais moins à La Réunion (- 8 %) qu'ailleurs (- 36 à - 46 % dans les autres DOM, hors Mayotte).

Concernant les petits ruminants, les effectifs des caprins sont quasiment doublés en Guyane, alors qu'ils sont divisés par 2 en Guadeloupe et en Martinique ; leur diminution est plus faible à La Réunion (- 16 %). Les effectifs des ovins ont fortement augmenté à La Réunion (+ 66 %), alors qu'ils ont diminué dans les autres DOM (- 22 à - 34 %, hors Mayotte).

Avec 39 320 têtes, **la Guadeloupe** représente 1/3 du cheptel bovin des DOM (Mayotte inclus). La surface toujours en herbe (STH) des exploitations est de 33 % en 2010, contre 41 % en 2000. Ces surfaces constituent la principale source d'alimentation des ruminants qui pâturent toute l'année.



Guadeloupe

	2000		2010		2010/2000	
	Exploitations (nombre)	Effectifs (têtes)	Exploitations (nombre)	Effectifs (têtes)	Exploitations (nombre)	Effectifs (têtes)
Vaches	7 007	25 492	3 411	16 614	- 51 %	- 35 %
Total Bovins	8 484	65 003	4 094	39 320	- 52 %	- 40 %
Truies	2 751	7 476	529	2 419	- 81 %	- 68 %
Total Porcins	4 656	26 415	1 260	16 319	- 73 %	- 38 %
Chèvres	2 470	14 714	841	8 527	- 66 %	- 42 %
Total Caprins	2 957	33 880	997	17 541	- 66 %	- 48 %
Brebis	183	1 913	99	1 301	- 46 %	- 32 %
Total Ovins	201	3 687	112	2 448	- 44 %	- 34 %

Martinique

	2000		2010		2010/2000	
	Exploitations (nombre)	Effectifs (têtes)	Exploitations (nombre)	Effectifs (têtes)	Exploitations (nombre)	Effectifs (têtes)
Vaches	2 794	10 928	958	7 038	- 66 %	- 36 %
Total Bovins	3 748	28 342	1 396	18 477	- 63 %	- 35 %
Truies	1 361	7 059	143	1 073	- 89 %	- 85 %
Total Porcins	1 978	20 621	223	11 093	- 89 %	- 46 %
Chèvres	969	5 833	276	2 838	- 72 %	- 51 %
Total Caprins	1 180	11 391	311	5 651	- 74 %	- 50 %
Brebis	1 583	8 520	341	4 461	- 78 %	- 48 %
Total Ovins	1 828	15 925	392	11 597	- 79 %	- 27 %

Guyane

	2000		2010		2010/2000	
	Exploitations (nombre)	Effectifs (têtes)	Exploitations (nombre)	Effectifs (têtes)	Exploitations (nombre)	Effectifs (têtes)
Vaches	204	3 385	160	4 728	- 22 %	40 %
Total Bovins	326	9 559	236	14 115	- 28 %	48 %
Truies	309	2 391	94	733	- 70 %	- 69 %
Total Porcins	341	8 099	115	5 164	- 66 %	- 36 %
Chèvres	104	683	48	1 116	- 54 %	63 %
Total Caprins	116	1 026	53	1 984	- 54 %	93 %
Brebis	82	1 037	50	777	- 39 %	- 25 %
Total Ovins	93	1 583	57	1 228	- 39 %	- 22 %

La Réunion

	2000		2010		2010/2000	
	Exploitations (nombre)	Effectifs (têtes)	Exploitations (nombre)	Effectifs (têtes)	Exploitations (nombre)	Effectifs (têtes)
Vaches	1 113	11 550	742	12 950	- 33 %	12 %
Total Bovins	2 037	27 092	1 076	27 662	- 47 %	2 %
Truies	569	10 123	331	7 487	- 42 %	- 26 %
Total Porcins	879	76 873	580	70 634	- 34 %	- 8 %
Chèvres	1 552	10 159	897	9 062	- 42 %	- 11 %
Total Caprins	1 787	21 594	1 082	18 109	- 39 %	- 16 %
Brebis	48	890	91	1 427	90 %	60 %
Total Ovins	57	1 511	100	2 512	75 %	66 %

Quant à **La Réunion**, avec 70 634 têtes, elle représente 2/3 du cheptel porcine des DOM (hors Mayotte). La polyculture élevage y est la 2^e orientation économique des moyennes et grandes exploitations après les « grandes cultures » dont la canne. En outre, La Réunion affiche :

- ❖ une baisse de 40 % des exploitations spécialisées en lait ou en viande ;
- ❖ une augmentation de 16 % des exploitations de polyculture élevage ;
- ❖ une augmentation de 42 % des moyennes et grandes exploitations hors sol.

À **Mayotte**, un tiers des agriculteurs sont également des éleveurs. La spécialisation est plus marquée parmi les productions animales que parmi les productions végétales.

Un peu plus du tiers des exploitations agricoles mahoraises pratique l'élevage et pour 2 % d'entre elles, l'élevage est leur unique activité, sans aucune culture. La grande majorité des éleveurs (71 %) n'ont qu'un seul type d'élevage :

- ❖ 39 % des éleveurs produisent exclusivement des bovins et ils possèdent 60 % de ce cheptel ;
- ❖ 17 % produisent exclusivement des volailles et ils possèdent 56 % de l'effectif total ;
- ❖ 15 % élèvent exclusivement des ovins-caprins et représentent 36 % de ce cheptel.

Les effectifs moyens des troupeaux y augmentent progressivement.

15 % du troupeau bovin mahorais est valorisé pour la filière lait.

Une différence de gestion des troupeaux est observée entre une grande majorité de petits éleveurs traditionnels et quelques gros éleveurs en voie de professionnalisation.

Pour l'affouragement, 92 % des bovins sont alimentés par des fourrages prélevés dans le milieu environnant (herbe fauchée, avocat marron et bananier haché). Les éleveurs bovins possédant plus de 10 têtes de bétail semblent faire exception à cette règle ; leurs animaux sont plus souvent nourris à base de canne fourragère.

15 % de l'effectif des vaches ou zébus femelles sont inséminées artificiellement. Même si 23 % des animaux reçoivent des compléments alimentaires, l'élevage bovin mahorais reste très traditionnel. Cependant, la vaccination du bétail, la complémentation alimentaire ou l'insémination artificielle sont nettement plus souvent pratiquées par les gros éleveurs.





3. La communication avec le public au SIA 2012

2012 marque la quinzième année de présence continue de l'ODEADOM, vitrine de l'agriculture d'outre-mer, au Salon International de l'Agriculture.

3.1. Les animations

L'Office proposera plusieurs fois par jour un **jeu de type « quiz »** consacré aux départements et collectivités d'outre-mer, aux productions agricoles et aquacoles ultramarines et aux résultats du recensement agricole.

Le public se verra également proposer **chaque samedi et dimanche** par un chef culinaire, spécialiste de l'outre-mer, un **atelier original de dégustation** des produits agricoles d'outre-mer avec des recettes modernes à base d'aliments traditionnels de l'outre-mer français.

Les visiteurs pourront découvrir ou redécouvrir à l'occasion d'un **voyage olfactif** les senteurs particulières et typiques des produits de l'outre-mer français.

Le public pourra assister chaque jour à une **présentation des produits agricoles et agroalimentaires ultramarins** par des agriculteurs ou des transformateurs.

Enfin, les visiteurs auront l'occasion de participer au **8^e prix du public** en désignant leur stand préféré de l'espace « outre-mer ». Le **dimanche 4 mars**, un tirage au sort parmi les bonnes réponses permettra de désigner la personne qui se verra remettre un voyage dans un département ou une collectivité d'outre-mer.



3.2. La communication média

Pour la seconde année consécutive, l'ODEADOM a conclu un partenariat avec l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) dans le cadre de la chaîne télévisuelle événementielle « **Terre d'infos tv** ».

Dans le cadre de ce partenariat, pendant les 9 jours du Salon International de l'Agriculture 2012, une émission quotidienne consacrée à l'outre-mer sera enregistrée, dans les conditions du direct, sur le plateau de Terre d'infos (à l'entrée du hall 3). Ces émissions, de format 13 minutes, seront principalement consacrées aux productions de diversification et au développement endogène notamment dans le cadre des suites des mesures décidées par le Conseil interministériel de l'outre-mer (CIOM) de novembre 2009.

Date et horaire d'enregistrement	Sujet de l'émission
Samedi 25 février 2012 (11h45)	Bio-énergie et bio-économie : les atouts et handicaps de l'outre-mer
Dimanche 26 février 2012 (11h45)	Rôles et perspectives des chambres d'agriculture d'outre-mer
Lundi 27 février 2012 (11h45)	Valoriser la biodiversité ultramarine à travers les plantes à parfum, aromatiques et médicinales
Mardi 28 février 2012 (11h45)	Accès au foncier et installation de jeunes agriculteurs
Mercredi 29 février 2012 (16h30)	Accentuer les transferts de technologie et l'innovation dans l'outre-mer
Jeudi 1 ^{er} mars 2012 (11h45)	Accompagner le développement endogène
Vendredi 2 mars 2012 (11h45)	Métiers, emplois et formations agricoles dans l'outre-mer français
Samedi 3 mars 2012 (11h45)	Faire évoluer les approvisionnements des outre-mer au bénéfice de la production locale
Dimanche 4 mars 2012 (11h45)	Donner à l'aquaculture ultramarine les moyens de son développement

Les émissions de « Terre d'infos tv », produites et enregistrées au Salon International de l'Agriculture, sont diffusées sur internet (www.terredinfostv.fr), TNT, satellite, et câble.



4.1. Statut administratif français et européen

La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion sont des départements d'outre-mer (statut français) depuis 1946 et des régions ultrapériphériques (statut Union européenne) depuis 1989.

Mayotte est un département d'outre-mer (statut français) depuis le 31 mars 2011. Dans un futur proche, Mayotte intégrera le territoire douanier communautaire et deviendra donc une région ultrapériphérique de l'U.E. En attendant, Mayotte reste un pays et territoire d'outre-mer (statut Union européenne depuis 1958).

Saint-Pierre-et-Miquelon est une collectivité d'outre-mer (statut français) depuis 2003 et un pays et territoire d'outre-mer (statut Union européenne) depuis 1985.

Saint-Barthélemy, rattaché jusqu'alors administrativement à la Guadeloupe, est devenu en 2007 une collectivité d'outre-mer. Depuis le 1^{er} janvier 2012, Saint-Barthélemy est un pays et territoire d'outre-mer (statut Union européenne).

La partie française de **Saint-Martin**, rattachée jusqu'alors administrativement à la Guadeloupe, est devenue en 2007 une collectivité d'outre-mer ainsi qu'une région ultrapériphérique depuis l'adoption du traité de Lisbonne.



4.2. Données générales relatives à l'économie agricole des départements et collectivités d'outre-mer

4.2.1. Superficie et population

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion
Superficie totale (km ²)	1 705	83 534	1 100	2 520
Population totale	404 394	232 223	399 637	833 000
Population active	165 771	75 358	165 370	340 600
Produit intérieur brut (Mds €)	8,2	3,2	7,7	14,4
Valeur de la production agricole finale (M€)	260,6	129,29	287,6	360,4

	Mayotte	Saint-Barthélemy	Saint-Martin	Saint-Pierre-et-Miquelon
Superficie totale (km ²)	375	21	53	242
Population totale	186 452	8 673	36 661	6 125
Population active	43 200	5 328	17 311	3 194
Produit intérieur brut (M€)	900	179	421	161,1

4.2.2. Répartition de la SAU

GUADELOUPE

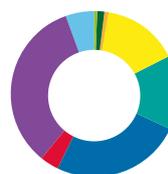
Répartition de la SAU en 2009 (ha)



Canne à sucre	14 200	32,8 %
Banane	2 220	5,1 %
Ananas	325	0,7 %
Autres cultures fruitières	663	1,5 %
Tubercules et pommes de terre	854	2,0 %
Légumes frais	2 033	4,7 %
Surfaces toujours en herbe et cultures fourragères	19 450	44,9 %
Autres	3 603	8,3 %
Total	43 348	

GUYANE

Répartition de la SAU en 2009 (ha)



Canne à sucre	130	0,6 %
Banane	360	1,5 %
Ananas	170	0,7 %
Autres cultures fruitières	3 470	14,9 %
Riz	3 310	14,2 %
Tubercules et pommes de terre	5 900	25,3 %
Légumes frais	850	3,7 %
Surfaces toujours en herbe et cultures fourragères	7 855	33,7 %
Autres	1 235	5,3 %
Total	23 280	

MARTINIQUE

Répartition de la SAU en 2009 (ha)



Canne à sucre	4 080	15,1 %
Banane	6 006	22,3 %
Ananas	111	0,4 %
Autres cultures fruitières	439	1,6 %
Tubercules et pommes de terre	800	3,0 %
Légumes frais	1 793	6,6 %
Surfaces toujours en herbe et cultures fourragères	10 084	37,4 %
Autres	3 657	13,6 %
Total	26 970	

LA RÉUNION

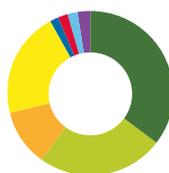
Répartition de la SAU en 2009 (ha)



Canne à sucre	24 332	51,4 %
Banane	500	1,1 %
Ananas	420	0,9 %
Autres cultures fruitières	1 998	4,2 %
Tubercules et pommes de terre	308	0,7 %
Légumes frais	1 497	3,2 %
Surfaces toujours en herbe et cultures fourragères	13 460	28,5 %
Autres	4 789	10,1 %
Total	47 304	

MAYOTTE

Répartition de la SAU en 2009 (ha)



Cultures vivrières	92,2 %
Banane	35,5 %
Manioc	24,7 %
Ambrevade	11,1 %
Autres cultures vivrières	20,9 %
Autres cultures	7,8 %
Ylang-vanille	2,4 %
Vergers	2,0 %
Maraîchage	1,9 %
Cultures fourragères	1,5 %

4.3 Les principales productions agricoles par collectivité

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion
Productions végétales				
Canne à sucre (t)	737 010	5 625	202 228	1 877 197
Sucre (t)	59 986	-	4 055	206 808
Rhum (h.a.p. ¹⁰)	64 832	2 018	83 451	89 991
Bananes (fruit) (t)	42 552	N.D.	199 087	N.D.
Fruits (hors banane ¹¹) (t)	17 985	16 750	5 945	37 052
Légumes frais (t)	43 419	27 500	32 805	47 882
Racines et tubercules (t)	12 067	36 500	5 957	3 758
Riz (t)	-	9 481	-	-
Horticulture (milliers d'unités)	10 347	N.D.	N.D.	N.D.
Productions animales				
Bovins (abattages contrôlés en t.e.c. ¹²)	2 000	311	1 150	1 871
Lait (milliers de litres)	-	-	526	19 812
Porcins (abattages contrôlés en t.e.c.)	1 269	402	1 175	11 616
Volailles (abattages contrôlés en t)	139	415	936	9 584
Œufs (millions d'unités)	45,8	17,8	60	112
Lapins (t)	23	N.D.	30	254
Production aquacole (t)	7	N.D.	85	144

10. Hectolitre d'alcool pur.

11. Uniquement pour Guadeloupe et Martinique.

12. Tonnes équivalent carcasse.

**Mayotte**

Productions végétales (t)	
Légumes fruits	936
Légumes feuilles	312
Légumes secs	1 810
Racines, tubercules et bulbes	9 240
Fruits frais (dont banane) et secs (dont coco)	34 079
Ylang-ylang	7
Productions animales	
Bovins (nombre de têtes)	15 589
Volailles (abattages contrôlés en t)	66
Œufs (millions d'unités)	9,6
Production aquacole (t)	80

Saint-Pierre-et-Miquelon

Productions végétales	
Plants de légumes (en milliers d'unités)	24,49
Laitues (milliers d'unités)	13,8
Carottes (t)	0,2
Courgettes (t)	0,8
Pommes de terre (t)	18,5
Tomates (t)	6,1
Fraises (t)	2,5
Productions animales	
Volailles de chair (nombre de poulets abattus)	41 300
Œufs (millions d'unités)	0,82

